

# **Commission de Suivi de Site (CSS) de la plate-forme chimique de Tavaux**

---

***16 Juin 2023***

**Compte-rendu**

## ***Ordre du jour***

- 1/ Approbation du dernier compte rendu
- 2/ Bilan de prévention des risques accidentels et chroniques pour 2022, dont ceux des incinérateurs de déchets ainsi que du stockage de cendres et mâchefers
- 3/ Actions de réduction des micropolluants dans l'eau
- 4/ Substances poly et perfluoroalkylées (PFAS)
- 5/ Projets industriels
- 6/ Bilans des inspections DREAL 2022
- 7/ Retour sur l'exercice PPI du 26 avril 2023
- 8/ Questions diverses

Annexe : Liste des acronymes, symboles chimiques et appellations techniques  
+ Liste des participants pour diffusion interne

La réunion débute à 9 h 08.

Madame la sous-préfète indique que la transmission préalable des documents aux participants est prévue par le Code de l'environnement. Cette transmission sera donc assurée pour les réunions ultérieures. Les bilans réalisés par les deux entreprises devront également être communiqués.

## **1/ Approbation du dernier compte rendu**

---

Le compte-rendu de la dernière CSS est approuvé à l'unanimité.

## **2/ Bilan de prévention des risques accidentels et chroniques pour 2022, dont ceux des incinérateurs de déchets ainsi que du stockage de cendres et mâchefers**

---

Il est rappelé en préambule qu'en matière de prévention des risques, le bilan est présenté conjointement par SOLVAY France et INOVYN France. L'arrêté du 26 mai 2014 fixe les exigences relatives à la prévention des accidents majeurs pour les installations classées protection de l'environnement (ICPE).

### **2.1/ Bilan de prévention des risques accidentels — Revue des SGS<sup>1</sup>**

#### **2.1.1/ Organisation et formation**

Les organisations HSE des deux entités Solvay France Tavaux (établissement de Tavaux) et INOVYN France sont en place dans le respect des exigences des Systèmes de Gestion de la Sécurité des établissements SEVESO seuil haut.

Le pilotage des systèmes HSE s'est déroulé conformément aux systèmes qualité des deux entités, ainsi qu'à la planification initialement prévue par chacune d'entre elles au travers des revues de processus et de la revue de direction de chaque exploitant.

Les systèmes qualité des deux sociétés, conformes aux normes ISO9001 (qualité), ISO14001 (environnement), ISO45001 (santé et sécurité au travail) et ISO 50001 (énergie), ont été audités par des organismes extérieurs. Aucune non-conformité majeure n'a été identifiée.

Un audit de prévention des pertes de granulés de matières plastiques dans l'environnement a été réalisé.

À l'instar de l'année précédente, un nombre significatif de formations relatives à la sécurité a été proposé. La maintenance étant confiée à des prestataires, la plateforme accueille un nombre important de personnes externes. Ces formations se

---

<sup>1</sup> Tous les sigles, acronymes et symboles chimiques sont développés en fin de compte rendu

déroulent lors de l'arrivée sur le site et au cours de la carrière. Les effectifs respectifs des entreprises comptent également un grand nombre d'habilitations. Au total, 3 262 personnes ont suivi une des formations générales de sécurité dans les domaines suivants (non exhaustif) :

- l'accueil sécurité plateforme ;
- port des Appareils Respiratoires Isolants ;
- risque acide fluorhydrique ;
- port du scaphandre ;
- utilisation des extincteurs ;
- habilitation tests Atmosphère ;
- port du harnais ;
- mission « véhicule d'observation » de la gestion de crise.

### **2.1.2/ Identification et évaluation des risques d'accident majeurs**

Les études de danger (EDD) ont deux objectifs : obtenir les demandes d'autorisation d'exploitation, et assurer la révision quinquennale à travers l'intégration des nouvelles exigences en matière de sécurité.

En 2022, les révisions d'études de dangers suivantes ont été déposées en Préfecture dans le cadre de leur révision quinquennale :

- INOVYN France : mise à jour EDD Service Pyrolyse C3.
- Solvay France : notice de réexamen + mise à jour EDD pour Service Énergie, le service FLUORES et les COMMUNS.

Par ailleurs, les études de dangers des installations des services IXAN et PVDF ont été déposées dans une nouvelle version dans le cadre de la Demande d'Autorisation Environnementale pour les projets d'extension de capacités VDC 90 kt/an et PVDF 34 kt/an.

### **2.1.3/ Maîtrise des procédés — Service d'Inspection Reconnu (SIR)**

Les exploitants SOLVAY France et INOVYN France disposent chacun de leur propre SIR. Environ 8 000 équipements sont suivis respectivement pour Solvay et INOVYN, sous la supervision de la DREAL.

Les événements significatifs occasionnés en 2022 par des équipements sous pression ont fait l'objet d'enregistrements suivant les modalités définies par la DREAL. Se dégage majoritairement les constats de niveau D1 relatifs aux dégradations imprévues pour les deux entités. Ces événements, de gravité moindre, ne conduisent pas à un risque immédiat.

Niveau A	Accident ayant causé des lésions ou blessures graves	0	0
Niveau B	Rupture accidentelle	0	0
Niveau C	Perte de confinement avec impact à l'extérieur du site/ impact corporel /déclenchement POI	0	0
Niveau D1	Constat d'une dégradation imprévue ou plus rapide que prévue, ayant entraîné une anomalie/non-conformité sur l'équipement	2	13
Niveau D2	non respect de fréquence ou délai d'inspection	1	0

#### **2.1.4/ Gestion des modifications (plateforme)**

La gestion des modifications se traduit par des demandes d'études qui sont instruites et analysées notamment par les experts Sécurité/Intervention, Environnement, Hygiène industrielle et SIR de chaque partie. Le rôle de ces experts est d'identifier des risques ou des situations à risque dans leur domaine de compétence, de sorte qu'elles soient prises en compte par les chefs de projet.

#### **2.1.5/ Gestion des situations d'urgence**

Trois exercices de mise en place de la cellule de crise (PC Direction) ont été réalisés en 2022, et 102 exercices de réponse aux situations d'urgence ont été réalisés avec les pompiers de la plateforme. Sept exercices ont été réalisés en commun avec le SDIS 39 à la demande du préfet.

#### **2.1.6/ Gestion du retour d'expérience**

Chaque incident ou accident est instruit afin de pouvoir dresser un arbre des causes et développer des plans d'action. Les événements sont donc enregistrés dans la base de données dédiée de chaque partie. Différentes revues sont ensuite effectuées :

- revue hebdomadaire par chaque direction ;
- réunions mensuelles avec les chefs de service ;
- FOCUS, SHE WWL / Retour d'Expérience du site ;
- du groupe Solvay, INOVYN, INEOS et industries chimiques ;
- du BARPI.

On peut également relever la participation à des comités techniques professionnels (France Chimie, CTEF, CTNIIC, etc.).

### **2.1.7/ Contrôle du SGS**

#### **INOVYN France :**

Les différentes composantes du Système de Gestion de la Sécurité ont été examinées au cours de 2022 lors de revues hebdomadaires et annuelles, de comités de pilotage et de revues de direction. Un certain nombre d'inspections internes — 20 inspections de direction, 44 inspections CSSCT, et 402 audits terrain — ainsi qu'une dizaine d'inspections DREAL (hors activité SIR) ont également été conduites.

#### **SOLVAY France :**

Le contrôle du SGS de Solvay Tavaux est comparable : revues hebdomadaires et annuelles, revues de direction annuelles pour le SIR, revues planifiées de l'activité HSE par la direction, comités de pilotage au niveau du SIR. On comptabilise également des inspections internes — 8 inspections de la direction SOLVAY, 23 inspections de terrain CSSCTDD, 277 audits de terrain — et des inspections DREAL (9 au total, hors activités SIR).

### **2.1.8/ Sécurité & Environnement : investissements annuels**

#### **INOVYN France**

<b>Année</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Dépenses (Million €)	15,7	24	19,3	8,4	6,9	6,4	8
dont pour Environnement	6	8,2	4,4	2,5	2,6	3,3	3,1
dont pour Sécurité & Hygiène	9,7	15,8	14,9	5,9	4,3	3,1	4,9

<b>2022</b>
<b>Pour les investissements liés à la protection de l'environnement:</b>
Mise en conformité grande installation de combustion: <b>1,9 M€</b> Construction de l'installation de valorisation de l'acide de l'incinérateur POC : <b>1,5 M€</b> Bassins de décantation: <b>1,4 M€</b> Fiabilisation incinérateur POC: <b>120 k€</b>
<b>Pour les investissements liés à la sécurité, hygiène et conditions de travail :</b>
Amélioration relative à la sécurité des procédés: <b>3,7 M€</b> Amélioration générale de l'état des installations: <b>2,2 M€</b> Construction de la contre butée des bassins de décantation : <b>0,9 M€</b>

**Solvay France**

Année	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Dépenses (Million €)	10,5	7,9	9,3	11,9	4,5	5,0	9
dont pour Environnement	8,7	3,9	5,6	8,6	0,3	2,6	6,7
dont pour Sécurité & Hygiène	1,8	4,0	3,7	3,3	4,2	2,4	2,3

2022
<b>Pour les investissements liés à la protection de l'environnement:</b>
Projet unité traitement des effluents gazeux aux Fluorés (UTEG F): <b>2,3 M€</b> Unité traitement des effluents aqueux WWTU1 service IXAN (métaux et MES) : <b>1,9 M€</b> Unité traitement des effluents aqueux WWTU 2 service Fluorés (métaux et MES) : <b>1,3 M€</b> Unité traitement des effluents aqueux WWTU 2 service Fluorés (MES): <b>1,7 M€</b> Amélioration UTEG IXAN: <b>0,75 M€</b> Unité traitement des effluents aqueux WWTU2 service PVDF (MES): <b>0,4 M€</b>
<b>Pour les investissements liés à la sécurité, hygiène et conditions de travail :</b>
Amélioration relative à la sécurité des procédés (ADR): <b>0,9 M€</b> Amélioration générale de la sécurité des installations: <b>0,9 M€</b>

Le représentant de l'Association des Propriétaires et Locataires de Tavaux signale avoir lu dans la presse que l'État allait subventionner SOLVAY en vue de décarboner ses installations.

Le Coordinateur HSE de SOLVAY explique que ces projets, encore embryonnaires, n'ont pas été réalisés au cours de l'année 2022.

## **2.1.9/ Incidents et accidents**

### INOVYN France :

L'échelle de gravité intègre la performance environnementale — de la catégorie A (incident mineur) à la catégorie D (incident de crise causant des dommages permanents) — ainsi que la performance sécurité, soit les pertes de confinement (les valeurs seuils sont définies par l'US EPA ; un enregistrement est effectué dès lors que sont atteints 10 % de la valeur seuil de rejet).

En 2022, 8 événements ont été classés sur l'échelle environnementale et 2 sur l'échelle sécurité.

Incidents	2022
LOC – Major (100% and more of control)	2
PSM 1 – LOC – Minor (10%-100% of control)	0
PSM 2 – Cat A + Cat B incidents	8
Cat C incidents	0
Cat D incidents	0

Les 8 événements environnementaux ont été classés en catégorie A ou B ; les 2 pertes de confinement ont été classées entre 10 % et 100 % du seuil défini par l'US EPA.

Au vu des critères de déclaration , aucun événement significatif n'a été déclaré à la DREAL au cours de l'année 2022.

#### SOLVAY France :

La classification comprend 4 niveaux : C (catastrophique); H (haut); M (moyen); L (low).

Au total, 55 événements ont eu lieu en 2022 (contre 81 en 2021). Ce nombre important s'explique par la politique de l'Entreprise, qui exige du personnel qu'il recense l'intégralité des événements, y compris les signaux faibles, afin de produire des retours d'expérience et prévenir les incidents graves.

On recense 9 événements de niveau moyen (7 en 2021), dont 5 pertes de confinement gazeux et 4 pertes de confinements liquides, et 46 événements de niveau low (74 en 2021).

Aucun incident ou accident significatif n'a été déclaré à la DREAL.

Le représentant de la CPEPESC FC demande s'il est possible d'harmoniser la nomenclature entre les 2 exploitants

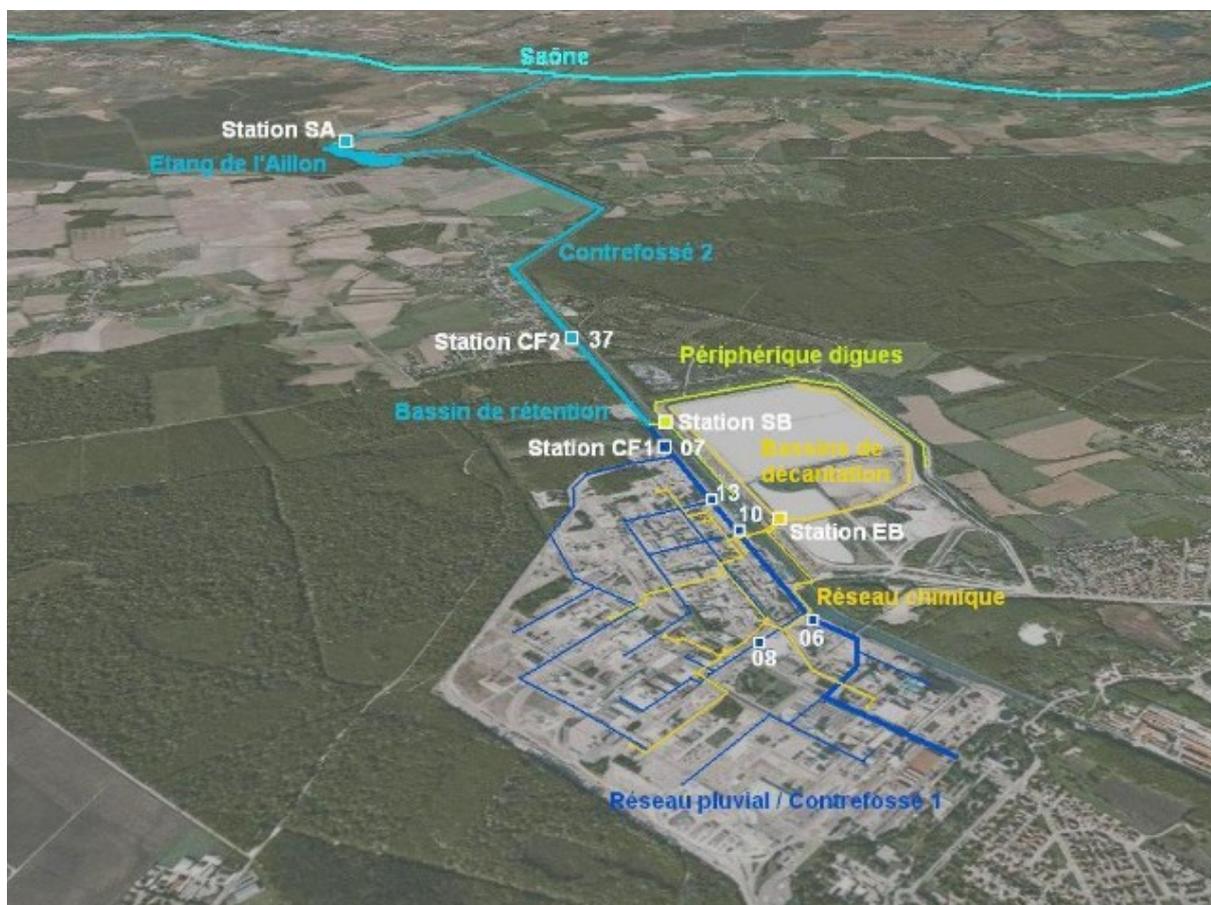
La manager QHSEL d'INEOS INOVYN répond par la négative, expliquant qu'INOVYN et SOLVAY représentent deux sociétés distinctes, qui utilisent leurs propres outils et référentiels.

Mme la sous-préfète demande des précisions sur les pertes de confinement gazeux.

Le Coordinateur HSEI de SOLVAY explique que le niveau de gravité dépend du gaz rejeté : une fuite légère d'un gaz toxique peut être classée d'emblée en alerte de niveau moyen ; à l'inverse, une fuite de plusieurs centaines de kilos d'un gaz ne présentant pas de dangerosité ne suscitera qu'une alerte de niveau bas.

## 2.2/ Bilan de prévention des risques chroniques pour l'année 2022

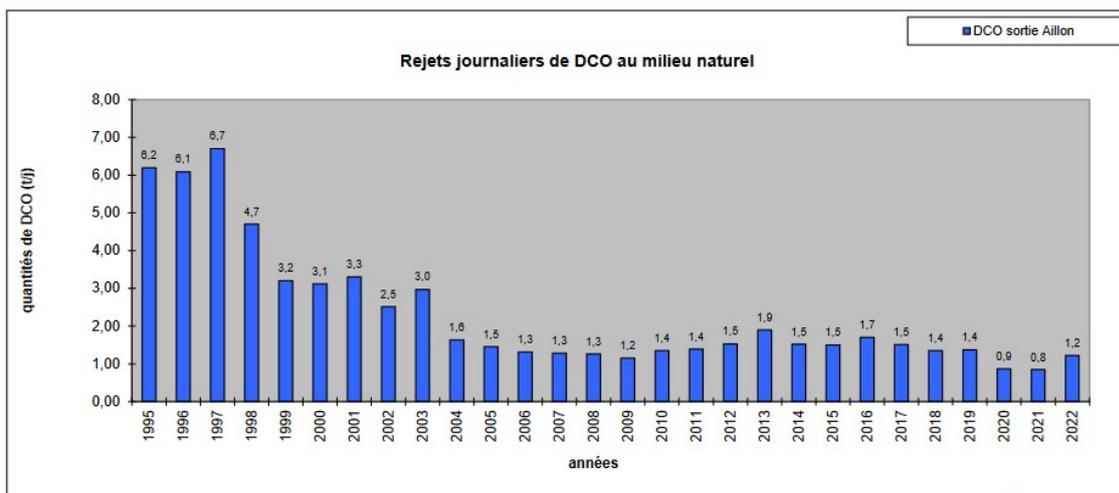
### 2.2.1/ Les rejets aqueux de la plateforme en milieu naturel



La vue aérienne ci-dessus permet de visualiser l'ensemble des installations dédiées au traitement des rejets aqueux et les circuits qu'ils empruntent jusqu'à leur rejet dans la Saône. Les rejets sont analysés en sortie de l'étang de l'Aillon. Le réseau de collecte des eaux pluviales est présenté en bleu foncé, tandis que celui des eaux issues de procédés est représenté en jaune (réseau chimique). Les chiffres présentés concernent les rejets de **l'ensemble de la plate-forme**.

Pour rappel, plusieurs éléments sont suivis, comme la DCO (demande chimique en oxygène), les POC (produits organiques chlorés), le mercure (Hg) et les chlorures. Les rejets sont traités dans un premier temps au sein des installations, puis, pour ceux non pris en charge par la station d'épuration biologique, envoyés dans une lagune pour décantation des matières en suspension.

- **DCO** : 1,2 t/j (proche des années précédentes)

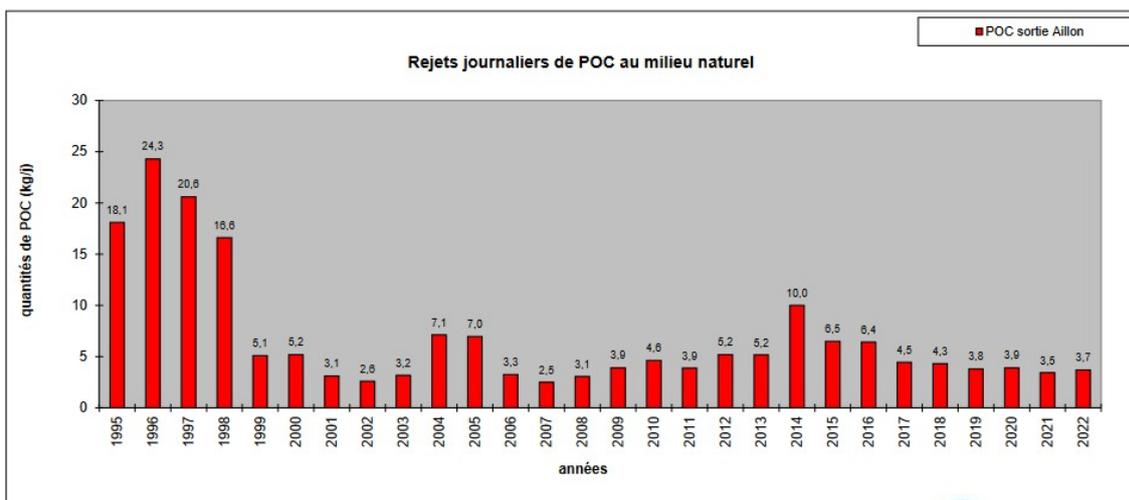


19 | CSS - 16 JUIN 2023



INEOS | Inovyn

- **POC** : 3,7 kg/l (proche des années précédentes)

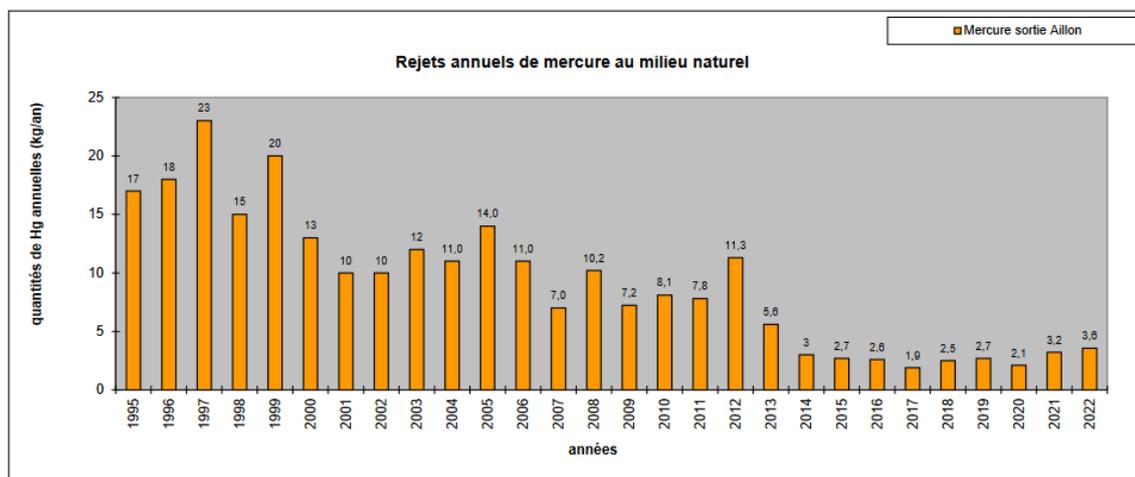


20 | CSS - 16 JUIN 2023



INEOS | Inovyn

- **Mercur** : 3,6 kg/an (de légères variations d'une année à l'autre ; valeur globalement stabilisée). La plateforme n'utilise plus de mercure depuis 2013, mais les désorptions expliquent la persistance de dépassements (25 sur 365 en 2022).



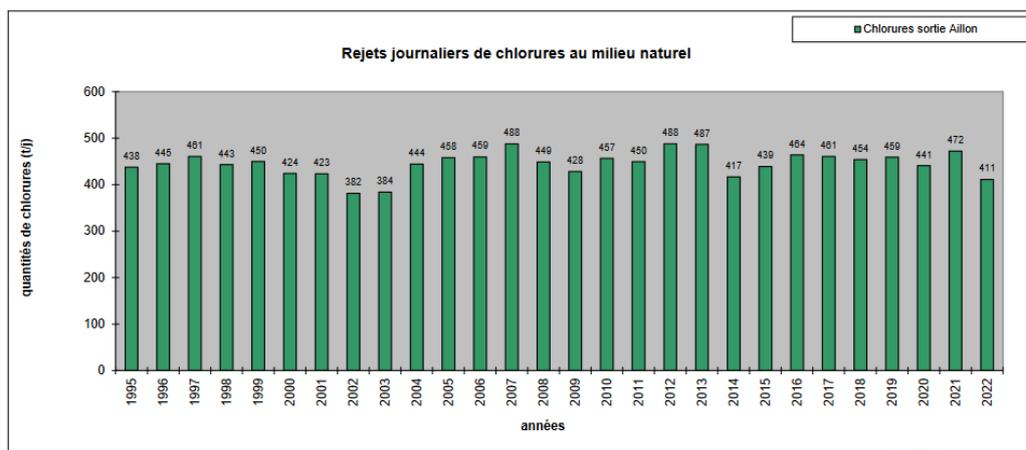
- Flux Hg journalier : 6,8% non conforme en 2022 à la prescription de l'AP (25 dépassements sur 365) .
- Concentration Hg journalière: 100% conforme

Le représentant de l'Association des Propriétaires et Locataires de Tavaux demande si ces rejets de mercure ont un effet cumulatif et, le cas échéant, s'il fait l'objet de mesures.

La manager QHSEL d'INEOS INOVYN explique que des pêches réalisées dans la Saône tous les 3 ans permettent de mesurer les impacts sur la faune. Une pêche est a été réalisée en septembre 2022 ; les analyses sont en cours ; les résultats seront fournis l'année prochaine aux membres de la commission. Ces pêches sont complétées par des analyses sédimentaires.

Le représentant de l'Association des Propriétaires et Locataires de Tavaux ajoute que le mercure peut également atteindre les nappes phréatiques.

La manager QHSEL d'INEOS INOVYN répond que des mesures sont également effectuées au niveau des nappes, et qu'aucune présence significative de mercure n'a été relevée

**- Chlorures : 411 t/j**

Le représentant de la CPEPESC FC estime que les rejets de chlorures ne diminuent pas.

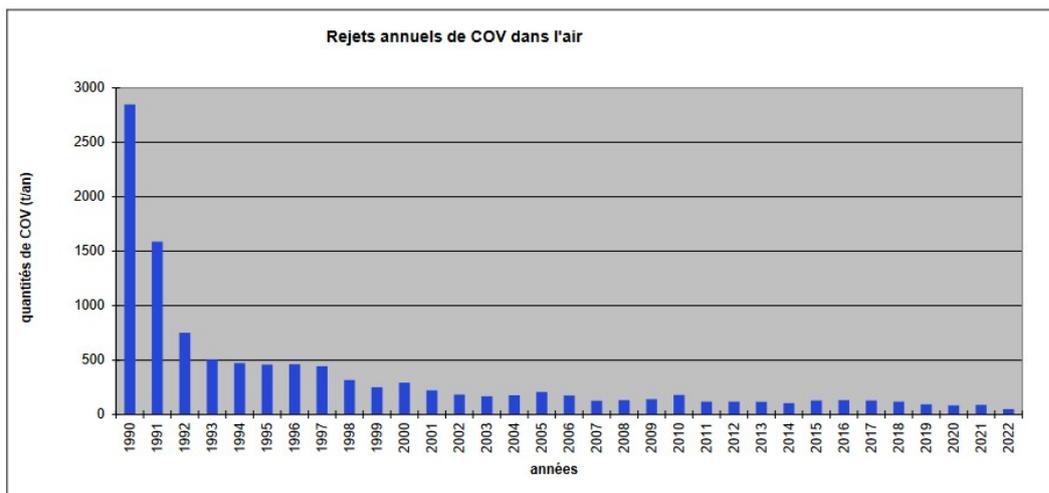
La manager QHSEL d'INEOS INOVYN estime au contraire que les valeurs sont en baisse (472 t/j en 2022). En revanche, cette baisse est peut-être uniquement due au ralentissement de certaines installations durant l'été en raison du débit de la Saône (trop bas pour respecter la valeur limite des 400 mg/l). La manager QHSEL d'INEOS INOVYN précise que l'effet mémoire des bassins est inclus dans ce rejet. Elle espère pouvoir annoncer une baisse de cet effet mémoire à partir de l'année suivante.

Mme la sous-préfète rappelle que le département est depuis peu en vigilance sécheresse. La plateforme est ainsi impactée au niveau des prélèvements, mais également au niveau des rejets (notamment des chlorures).

### **2.2.2/ Les émissions dans l'air de la plateforme**

Les émissions de COV (composés organiques volatils) ont pu être réduites grâce à de nouvelles installations de traitement (65 t/an en 2022 contre 85 t/an en 2021).

Les immissions autour du site sont mesurées dans l'air et via des prélèvements sur des lichens en des points stratégiques.



CSS - 16 JUIN 2023



INEOS | Inovyn

## Les rejets à l'immission



★ 2 stations de contrôle ATMO FC : analyse de l'air (inhalation)

★ 5 points de prélèvements Air Lichens (absorption)

25 | CSS - 16 JUIN 2023



INEOS | Inovyn

Bio surveillance des retombées de mercure : les valeurs ont peu évolué et ne sont pas significatives sur le plan sanitaire. La Manager QHSEL d'INEOS INOVYN explique qu'une partie de ces retombées peut provenir des unités de combustion des installations ou des unités de traitement de déchets. Elle peut également provenir des autres secteurs industriels (chauffages, véhicules, etc.).

Bio surveillance des retombées en dioxines-furanes : les résultats sont très en dessous des seuils.

VC1, VDC, CLM4 et Hg à l'immission : les résultats sont très inférieurs aux valeurs toxicologiques de référence (VTR).

Suivi qualité de l'air : station ATMO B-FC : NO<sub>2</sub> et SO<sub>2</sub> : les résultats au niveau régional s'améliorent, ce qui démontre l'efficacité sur le long terme des actions mises en œuvre pour réduire les émissions. Toutefois, ces émissions ne figurent pas parmi les plus importantes de la plateforme.

Site de mesure	Donnée	Polluant		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Objectif qualité pour la santé
Damparis	MOYENNE ANNUELLE	NO <sub>2</sub>	µg/m <sup>3</sup>	16	16	15	15	14	14	13	12	10	9	9	40
Tavaux				11	13	11	11,2	10	11	9	9	8	6	6	40

Site de mesure	Donnée			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Objectif qualité pour la santé
Damparis	MOYENNE ANNUELLE	SO <sub>2</sub>	µg/m <sup>3</sup>	7	8	8	5	3	4	1	1	3	2	2	50
Tavaux				4	4	4	2	1	1	2	2	2	1	1	50

### **2.2.3/ Rapport d'exploitation de l'unité de traitement par incinération des déchets organiques chlorés d'INOVYN sur le site de Tavaux (OHT POC)**

La quantité de résidus incinérés en 2022 est relativement faible (10 262 tonnes contre environ 16 000 en 2021). Ce bilan est en partie lié à la réduction du fonctionnement des installations (du fait de la réduction du débit de la Saône). Les durées de calage ou de maintenance non planifiées sont par ailleurs réduites, et des investissements ont été réalisés en vue d'améliorer les équipements (120 000 euros).

#### **=> Synthèse de la surveillance de rejets gazeux 2022 :**

Les résultats des deux dernières années sont en définitive satisfaisants. On note deux dépassements : 1 en CO, 1 en poussières sur des analyseurs en ligne.

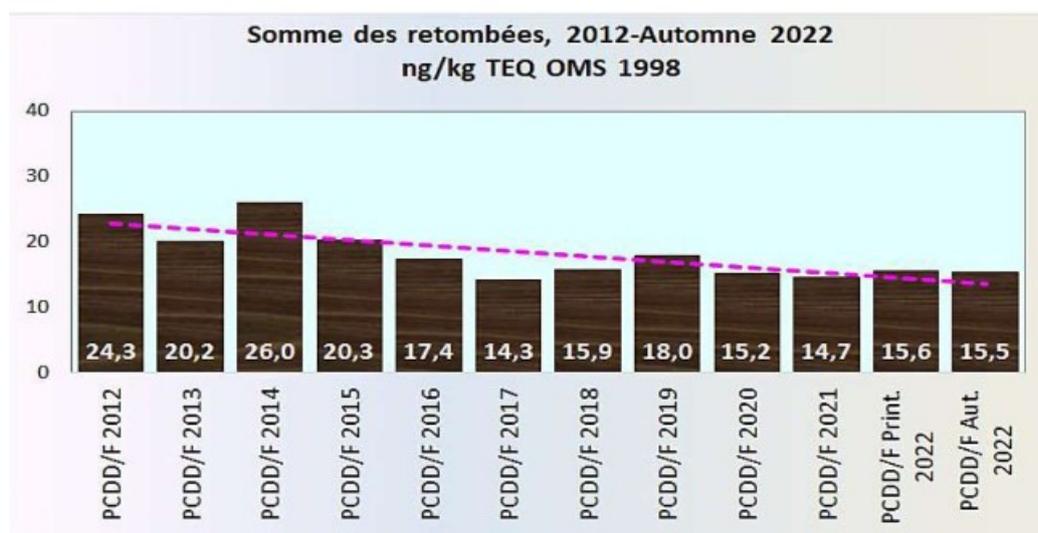
	Valeur Limite d'Emission moyenne journalière	2022	
		Mesures continues (analyseurs en ligne)	Fiabilisation (2 contrôles par labo. agréé)
	Limite (mg/Nm <sup>3</sup> )	Nb dépassement	Nb de dépassement
CO <sup>(2)</sup>	50	1	0
Poussières <sup>(2)</sup>	10	1	0
COV (via COT)	10	0	0
HCl	10	0	0
SO <sub>2</sub>	50	0	0
NOx	400	0	0
Métaux	0,5	Sans Objet	0
PCDD/F	<0,1 ng/Nm <sup>3</sup>	Sans Objet	0

(1) Conformément à l'article 10 titre 3-B-4 de l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2019

(2) NC CO: 72 mg/Nm<sup>3</sup> - NC Poussières: 19 mg/Nm<sup>3</sup>

### **=> Synthèse de la surveillance rejets gazeux 2022 : dioxines furanes (PCDD/F)**

L'installation OHT POC fait l'objet d'une surveillance spécifique par des laboratoires externes (prélèvements ponctuels et en semi-continu). Les résultats sont en nette amélioration, malgré un dépassement en début d'année 2022. Après des recherches considérables ayant permis d'identifier l'origine des écarts, les valeurs obtenues sont satisfaisantes.



### **=> Surveillance des rejets aqueux 2022**

Autosurveillance :

- Quelques dépassements enregistrés en chrome. La présence de cet élément dans l'effluent aqueux s'explique principalement par la présence d'oxyde de chrome à l'état de traces dans la chaux utilisée pour neutraliser l'effluent acide issu de l'incinérateur.

PCDD/PCDF :

- 1 contrôle réalisé par un laboratoire extérieur agréé : résultats conformes.

### **2.2.4/ Rapport d'exploitation de l'unité de traitement par incinération des déchets Chlorofluorés de Solvay France Tavaux en 2022 (2021) (OHT POF)**

- Quantités incinérées de déchets liquides: 1048 t (1106 t)
- L'unité a fonctionné 359,6 jours (355,3 jours), soit un taux d'exploitation de 98,52 % (97,34 %). L'incinérateur a été arrêté au total 5,41 j (9,7 j) cumulés, dont :

Durée	Type d'arrêt	Nature
4,37 j (5,5 j)	Arrêt programmé	Changement de la volute du four I401 ; Changement du brûleur du four ; Remplacement de la tresse du chapeau du four (pour assurer l'étanchéité à l'air) ; Changement du quench et de son coude ; Echange du ventilateur de queue I772 ; Changement des 3 sondes de températures du four.
1,04 j (4,2 j)	Marche dégradée	Calages et arrêts volontaires

- Investissement 2022 : 160 k€ (299 k€) dont 120 k€ pour du maintien de l'outil et 40 k€ pour de la mise en conformité (sprinklage réservoir de résidus M004).

### **=> Synthèse de la surveillance des rejets gazeux**

On note une légère dégradation sur les rejets de CO (5 dépassements, contre 3 en 2021 et 1 en 2020 ; les quantités rejetées restent toutefois proches), mais un très net progrès sur le rejet de HCl (3 dépassements contre 37 l'année précédente et 23 en 2020 ; passant ainsi de 55 à 14 kg/an). La surveillance des dioxines a donné des résultats conformes tout au long de l'année. On observe une amélioration sur la réduction des marches dégradées grâce aux investissements réalisés au cours des années précédentes.

### **2.2.5/ Bilan 2022 Exploitation ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux) Cendres et Mâchefers Solvay France**

L'utilisation du charbon par la chaudière GNF est arrêtée depuis août 2020. Ni cendres ni mâchefers n'ont été déposés sur cet ISDND en 2022. Les lixiviats restent surveillés, tout comme la nappe phréatique : à l'exception d'un léger dépassement sur un piézomètre au premier trimestre (et dont la cause n'est pas identifiée), les résultats sont conformes.

Le représentant de France Nature Environnement rappelle qu'une révision décennale est prévue au sujet de l'évaluation du risque sanitaire lié à la pollution de la nappe phréatique, et que la dernière présentation date de 2013.

La Manager QHSEL d'INEOS INOVYN explique que ce point n'est pas prévu à l'ordre du jour de la commission de suivi de site, mais que le bilan décennal a bien été réalisé. Elle annonce qu'une amélioration peut être constatée sur le panache. Pour autant, le seuil de potabilité n'est pas encore atteint dans la zone de restriction d'usage.

Le représentant de France Nature Environnement estime qu'une réunion dédiée spécifiquement à ce sujet mériterait d'être organisée.

Le représentant de la DREAL rappelle que ces réunions étaient effectivement d'usage. Une réunion sera organisée d'ici la fin de l'année 2023.

La Manager QHSEL d'INEOS INOVYN précise qu'un bilan annuel est transmis à chacune des municipalités concernées.

### **3/ Actions de réduction des micropolluants dans l'eau**

#### **3.1/ Point d'avancement des actions RSDE engagées par INOVYN**

##### **France :**

- À la suite de l'étude technico-économique de juillet 2017 : poursuite de l'exploitation des bassins C et D actuels avec la construction d'une interface étanche visant à limiter les eaux de lixiviation contaminées et à les traiter ainsi sur la colonne de stripping à l'air actuelle (TEP) :
  - Construction en cours de la première cellule étanche pour un montant estimé de 9,1 M€.
  - Travaux démarré depuis avril 2021.
    - Préchargement et tassement du caillou terminé
    - Construction et pose de la membrane étanche en cours
    - Démarrage de la première cellule : fin 2023
  
- Traitement des eaux de lixiviation des bassins et des eaux d'exhaure du puits 66 (actuellement non traitées sur le TEP) au TEP et traitement sur charbon actif de la sortie TEP :
  - Pilote afin de dimensionner et chiffrer la future unité industrielle (montant 1,3 M€) : terminé
  - Étude complémentaire nécessaire valider les choix techniques : terminé
  - Préparation de la demande de budget pour réalisation de l'unité industrielle (environ 7 M€ à confirmer en fonction des études en cours) : mi 2024
    - Démarrage : reporté à T1 2026. Malgré le pilote, un certain nombre d'éléments n'étaient pas satisfaisants dans le fonctionnement.
  
- Traitement des eaux d'exhaure du puits de fixation 62 (ou de son substitut, le puits de fixation 69) :
  - Pendant le fonctionnement du pilote industriel, test en parallèle du traitement du puits 69 : Résultats encourageants
  - Des essais complémentaires ont permis de conclure que le puits 69 pourra être traité sur l'unité industrielle de traitement.
  
- Traitement des effluents issus de l'unité de la Pyrolyse C3 :
  - Des essais de traitement sur colonne de stripping et charbon actif : réalisés
  - Les résultats des essais à ce jour ne sont pas concluants.
  - Conclusions de l'étude => abandon du traitement sur charbon actif et poursuite de la fiabilisation du traitement des effluents de la Pyrolyse C3.

### **3.2/ Point d'avancement des actions RSDE engagées par SOLVAY**

#### **France :**

- **Service IXAN** : installation d'une colonne de stripping — Épuration des effluents aqueux vers bassins de décantation de la Plateforme. Abaissement des teneurs résiduelles en organiques chlorés. Démarrage en début 2021 avec de bonnes performances. Quelques dépassements limités en CLM3 sur fin 2022 et début 2023, les actions complémentaires engagées, pour mieux maîtriser le ratio Cl<sub>2</sub>/VDC et les changements de régime, devraient résoudre ce sujet. Sur fin 2022 et en 2023, actions complémentaires pour réduire la teneur en MCA (acide monochloroacétique). L'efficacité de la destruction par voie thermique est confirmée par l'équipement mis en place (location, 100/120 k€/an). Poursuite de l'optimisation et des essais sur l'équipement pour définir le cahier des charges et chiffrer la construction d'un traitement pérenne.
- **Service IXAN** : WWTU1. Consolidation de la mise à pH des effluents vers les bassins de décantation (consolidation de la maîtrise des matières en suspension et métaux dissous). Investissement de 2,6 M€. Démarrage réalisé à la mi-février 2023. En fonctionnement, les performances attendues sont atteintes. Un plan d'action est en cours pour améliorer la fiabilité de certains équipements de l'installation.
- **Service STEP Bio** : Amélioration de la teneur des matières en suspension sortie Step Bio vers contre fossé. Vérification du fonctionnement des deux clarificateurs N604 et N609. En avril 2022, installation d'un Speed-O-Clar sur le N609 (« tranquilliseur » pour améliorer la distribution et donc la décantation des boues, 80 k€), mais pas suffisamment efficace seul. Vérification du fonctionnement du dégazeur N021 (entre aérateurs et clarificateurs), modification du fonctionnement de son agitateur avec une amélioration des performances sur les clarificateurs en aval. Ajout d'une étape de floculation/flottation en sortie des clarificateurs : tests de plusieurs floculants et location de l'équipement (640 k€/an en location). Mise en service en février 2023. Sur plusieurs semaines en mai et juin, la performance est atteinte et conforme à la réglementation. Reste à consolider l'installation pour une marche pérenne. Poursuite des essais pour définir le cahier des charges et chiffrer une unité de traitement.
- **Service Fluores** : WWTU1. Consolidation de la mise à pH des effluents vers les bassins (consolidation de la maîtrise des matières en suspension et métaux dissous). Investissement de 2,3 M€. Date prévisionnelle de démarrage en fin 2023 (après arrêt programmé de novembre des unités pour rechargement SNCC).

La Manager QHSEL d'INEOS INOVYN explique que l'étang de l'Aillon s'envase bien que la plateforme y rejette peu de matières en suspension. Le développement d'algues est probablement favorisé par une élévation de la température dans un milieu chloruré. Les étendues vaseuses hors d'eau sont de plus en plus nombreuses. Les solutions restent à définir.

Le représentant de l'Association des Propriétaires et Locataires de Tavaux s'enquiert des risques liés à l'eutrophisation.

La Manager QHSEL d'INEOS INOVYN indique que les rejets n'augmentent pas la température de l'eau de façon significative pour le milieu naturel.

Le Maire de Damparis demande si l'étanchéité du canal de vidange fait l'objet d'un contrôle.

La Manager QHSEL d'INEOS INOVYN répond que la nappe est haute, la plateforme de Tavaux étant sise sur un marécage. Les apports se font donc plutôt de la nappe vers le contre fossé.

## **4/ Bilan des inspections DREAL 2022**

---

Le nombre d'inspections pour l'année N+1 est défini à chaque fin d'année N en fonction de différents critères.

Les inspections concernent principalement les établissements Seveso : SOLVAY France, INOVYN France et ALFI (et les autres ICPE, soumises à enregistrement ou déclaration, telles que Carmeuse, Rhénus Logistics et Polypeint présents sur la plateforme).

Un équilibre est respecté, dans la mesure du possible, entre les inspections à dominante « risques accidentels » et celles à dominante « risques chroniques ».

Les « actions nationales » (priorités définies par le ministère de l'Écologie pour les inspections) sont par ailleurs prises en compte.

En définitive, la DREAL a mené 20 inspections :

- 10 inspections chez INOVYN France ;
- 9 chez SOLVAY France ;
- 1 chez POLYPEINT (sous-traitant sur la plateforme).

Inspections chez INOVYN :

date	intitulé	secteur	Thématique		Bilan	
			Risques chroniques	Risques accidentels	Observations	Non conformités
18/01/2022	EDD CERA	Allyliques	x	x	0	4
08/02/2022	POI : exercice	Allyliques	x	x	0	5
15/03/2022	EDD PVC	PVC		x	2	9
12/05/2022	OHT POC	Pyrolyse	x	x	6	2
24/05/2022	Maillage incendie, liquides inflammables	DCE		x	2	6
14/06/2022	Suivi inspections	Tous secteurs	x	x	0	3
13/09/2022	Sécheresse	Tous secteurs	x		1	1
04/10/2022	Sous traitance	Entreprises de sous traitance présentes sur la plate forme		x	2	1
13/10/2022	RSDE et rejets aqueux	Pyrolyse : installation de traitement des eaux polluées	x	x	4	2
13/12/2022	Suivi inspections	Tous secteurs	x	x	0	1

Inspections chez SOLVAY :

date	intitulé	secteur	Thématique		Bilan	
			Risques chroniques	Risques accidentels	Observations / ddes de complément	Non conformités
03/03/2022	POI : exercice	IXAN	x	x	1	3
17/05/2022	Sous traitance	Entreprises de sous traitance présentes sur la plate forme	x	x	3	1
23/06/2022	Suites inspections (APMD)	Tous secteurs	x	x	4	2
28/06/2022	EDD PVDF	PVDF	x	x	4	1
20/09/2022	EDD CERA	CERA	x	x	4	2
08/11/2022	EDD Fluorés	Fluorés	x	x	4	6
15/11/2022	EDD Générateurs	Générateurs		x	En cours	En cours
01/12/2022	EDD Communs	Magasin général		x	8	2
15/12/2022	Suites inspections	Tous secteurs	x	x	3	0

Actes administratifs :**INOVYN FRANCE :**

- APMD n° AP-2022-20-DREAL du 24 mars 2022 (à la suite de l'inspection pyrolyse du 16/12/2021) : mise en conformité de certaines installations au regard des arrêtés ministériels du 03/10/2010 et du 12/10/2021 (stockages de liquides inflammables).
- APC n° AP-2023-06-DREAL du 12/01/2023 modifiant l'APMU (n° AP-2021-08-DREAL du 24/02/2021) : concerne l'allègement des prescriptions relatives aux mesures d'urgence à mettre en place afin de comprendre l'origine des dépassements des VLE concernant les dioxines rejetées par l'incinérateur OHT POC et de réaliser les mesures correctives
- APC n° AP-2022-11-DREAL du 11 mars 2022 : relatif à l'autorisation de la mise en route de l'installation saline RMV (évaporateur pour la production de sel, fonctionnant avec le procédé de recompression mécanique de vapeur à l'électricité)

**SOLVAY FRANCE :**

- APMD n° AP-2022-56-DREAL du 7 septembre 2022 relatif aux dépassements des mesures réalisées sur les matières en suspension en sortie de la STEP BIO
- APC n° AP-2022-35-DREAL du 17 juin 2022 relatif à l'augmentation de capacités de production du PVDF

Dossiers marquants communs aux deux sociétés :

- Suivi des travaux réalisés sur les salles de contrôle (mise en sécurité)
- Suivi des actions engagées dans le cadre des études technico-économiques relatives aux économies en eau réalisables
- Protection incendie : maillage incendie et fonctionnement des sprinklages
- Mise en conformité des stockages de liquides inflammables
- Instruction des notices de réexamen des études de dangers (EDD)
- Diminution de la criticité (gravité et/ou distance d'effet) des scénarios les plus critiques

Dossiers marquants chez INOVYN France :

- Travaux d'étanchéification des bassins de décantation : en cours
- Suivi en lien étroit avec l'exploitant de la problématique des dépassements en dioxines et furanes de l'OHT POC
- Pêche des poissons dans la Saône réalisée en septembre 2022 : en attente des résultats

### Dossiers marquants chez SOLVAY France :

- Demande d'autorisation environnementale relative à l'extension des capacités de PVDF et VDC. Le projet est constitué de 2 phases :
  - Demande de permis de construire soumise à enquête publique : EP déroulée du 26/04 au 25/05/2022. Autorisation accordée le 16 juin 2022. Autorisation de construction anticipée accordée par arrêté préfectoral du 12 juillet 2022.
  - Dossier de demande d'autorisation environnementale : déposé le 7 juillet 2022. L'enquête publique est en cours (du 8 juin au 10 juillet 2023).
- Réunions de présentation du projet d'extension des capacités de VDF/VDC/142 b. Ce second dossier sera articulé comme le premier, à savoir : dépôt des demandes de permis de construire soumis à enquête publique, demande d'autorisation de construction anticipée, et dépôt d'une demande d'autorisation environnementale.

Le représentant de France nature environnement s'étonne de cette séparation des demandes d'autorisation de SOLVAY alors qu'elles concernent le même projet.

Le représentant de la DREAL explique que le Code de l'environnement offre cette possibilité, car elle permet de gagner du temps, mais que l'exploitant assume l'ensemble des risques associés.

Le Coordinateur HSEI de SOLVAY précise que cette procédure permet de gagner 12 mois.

## **5/ PFAS : Substances poly et perfluoroalkylées**

Le représentant de la DREAL évoque l'enquête du journal *Le Monde* relative aux PFAS.

En préambule, il rappelle que les PFAS représentent :

- Une famille composée de plusieurs milliers de substances, contenant des liaisons carbone-fluor très stables
- Des usages multiples depuis 1950 : textiles, emballages alimentaires, mousses anti-incendie, revêtements antiadhésifs, cosmétiques, phytosanitaires...
- Des propriétés très intéressantes : antiadhésives, imperméabilisantes, résistantes aux fortes chaleurs, aux acides...
- Des composés chimiques très peu dégradables une fois dans l'environnement, surnommés parfois les « forever chemicals » ou « produits chimiques éternels ».

En matière de réglementation :

- À ce jour, la réglementation, qu'elle soit européenne ou nationale, est ciblée sur quelques substances uniquement.
- Pour les rejets industriels, une seule substance - et ses dérivés - est réglementée depuis le 01/01/2023 : les PFOS, substances perfluoroalkylées. Nota : *Solvay fabrique des PFAS, mais pas de PFOS*. En d'autres termes, en matière de rejets, la réglementation est pratiquement inexistante.
- Le ministère de l'Écologie a initié un plan d'action national : PFAS 2023-2027 est lancé pour réduire les risques à la source, poursuivre la surveillance des milieux, accélérer la production des connaissances scientifiques et faciliter l'accès à l'information pour les citoyens. Ce plan se décline en 6 axes, dont trois intéressent plus particulièrement la plateforme :
  - Disposer de normes sur les rejets et les milieux pour guider l'action publique
  - Porter au niveau européen une interdiction large pour supprimer les risques liés à l'utilisation ou la mise sur le marché de certains PFAS
  - Améliorer la connaissance des rejets pour réduire l'exposition des populations

Concernant l'état des connaissances de la plateforme :

## SOLVAY France :

- Autorisée depuis plusieurs années à fabriquer des PFAS (faisant partie de la famille des polyfluoroalkylés).
- Utilisation d'un procédé de production dit « suspension » ne faisant pas intervenir de substances perfluoroalkylées.
- Des analyses de l'ANSES de 2012 portant sur des rejets ciblés de la plateforme, qui n'ont pas détecté la présence des 21 PFAS recherchés (substances perfluoroalkylées).

## INOVYN France :

- Pas de fabrication de produits à base de PFAS.
- Gestionnaire de la caserne des pompiers : utilisation d'émulseurs contenant des PFAS.

### Actions à venir pour la plateforme :

En déclinaison du plan national PFAS, la DREAL a demandé en mai :

- à SOLVAY, la réalisation de prélèvements et analyses sur ses effluents industriels, une analyse historique des émissions potentielles et une appréciation de la vulnérabilité des milieux.
- à INOVYN, la réalisation d'un inventaire des émulseurs utilisés contenant des PFAS, les quantités utilisées et l'identification des points de rejets.

Plus largement, un arrêté ministériel applicable à plus de 5 000 ICPE prescrira la réalisation d'analyses sur les PFAS par un laboratoire accrédité.

Le représentant de la CPEPESC FC souligne que les PFAS s'accumulent dans les organismes aquatiques. Il insiste sur la nécessité d'une transparence en matière de production et de rejets. Il souhaiterait donc que les études menées périodiquement sur les eaux de l'étang de l'Aillon incluent les molécules évoquées, notamment celles ayant fait l'objet d'un arrêté ministériel, en sus du mercure et des organochlorées. Il souhaiterait également disposer d'un historique plus complet des <sup>données</sup> rejets physico-chimiques (notamment la température, le pH, et l'oxygène dissout). Il souhaiterait également que l'on vérifie, lors de la prochaine pêche, l'accumulation des « polluants éternels » dans la chair des poissons. Il déplore que l'on puisse produire massivement des molécules sans en connaître les effets à terme.

Le coordinateur HSEI de SOLVAY rappelle que SOLVAY France n'utilise pas et ne produit pas de perfluorés (les molécules évoquées par le journal *Le Monde*). Le PVDF (polymère fluoré) ne présente pas un grand risque toxicologique. Le site de Tavaux ne devrait donc pas être confronté aux mêmes problématiques que d'autres sites industriels.

En matière de quantité, le coordinateur HSEI de SOLVAY précise que les mesures réalisées par l'ANSES sur les substances perfluorées en 2012 se sont révélées satisfaisantes. Les analyses complémentaires menées à partir de 2014 sur les poissons ont donné des résultats similaires, que ce soit en amont ou en aval du rejet. La conclusion du rapport est qu'on ne peut affirmer si ce rejet apporte une différence significative.

Le représentant de la CPEPESC FC exprime son désaccord quant à la conclusion du rapport.

Le coordinateur HSEI de SOLVAY ajoute que les procédés ont peu évolué depuis la période 2012-2014. La DREAL demande à présent à SOLVAY Tavaux de procéder à des mesures complémentaires. L'Entreprise étant à la phase du choix des laboratoires, n'a pas de mesures complémentaires à exposer.

Le représentant de la DREAL explique qu'un temps de réflexion sera nécessaire afin de déterminer les PFAS à quantifier. Il conviendra en outre de bien choisir le laboratoire accrédité, un grand nombre d'analyses devant être réalisé en 2023-2024.

La représentante de l'Association des Propriétaires et Locataires de Tavaux demande des précisions sur la méthodologie de recherche des PFAS.

Le représentant de la CPEPESC FC évoque le rapport des services de l'état Côte d'Or du 22 juin 2018, rédigé à la suite des pêches pratiquées en aval du rejet de Saint-Symphorien. L'ARS et la DDPP (Agence départementale de protection des populations) concluaient qu'il convenait d'émettre des recommandations de consommation des poissons (fortement bio accumulateurs) à l'aval des rejets du site industriel (une fois tous les deux mois pour les femmes en âge de procréer, enceintes ou allaitantes ainsi que les enfants de moins de trois mois ; deux fois par mois pour le reste de la population).

La représentante de la DREAL précise que ces conclusions portent sur d'autres paramètres que les PFAS. Elle ajoute que les données exposées par le coordinateur HSEI de SOLVAY datent de 2012 et 2014 et que les PFAS ne faisaient alors l'objet d'aucune réglementation.

Le représentant de Jura Nature Environnement demande si les résultats des 6 analyses prévues seront disponibles lors de la CSS de l'année suivante.

Le représentant de l'Association des Propriétaires et Locataires de Tavaux rappelle que les industriels n'étaient pas tenus de communiquer sur leur production de PFAS et leur éventuelle dangerosité. Il demande si SOLVAY entend véritablement communiquer sur cette question.

Le représentant de la DREAL explique que les services de l'État, anticipant la publication de l'arrêté ministériel, ont d'ores et déjà formulé leur demande aux exploitants. Les résultats de ces 6 analyses — menées au rythme d'une analyse par mois sur les différents points de prélèvement (eaux de surface et souterraines, points de rejets, etc.) — devraient être disponibles au début de l'année 2024. L'objectif est bien d'en disposer avant la prochaine CSS. Il ajoute qu'il sera demandé à SOLVAY une estimation de la quantité totale de PFAS présente en équivalent fluorure, par l'utilisation de la méthode indiciaire par absorption (méthode AOF).

Le coordinateur HSEI de SOLVAY entend bien répondre à cette demande, bien qu'il exprime des doutes quant à la pertinence de la méthode AOF.

Le directeur de SOLVAY France salue l'anticipation de la DREAL. Il entend bien communiquer les résultats en toute transparence. Il précise que la gamme actuelle de produits fluorés est fabriquée depuis les années 2000. Les résultats des analyses conduites en 2012 et 2014 sont donc bien représentatifs des installations actuelles de Tavaux.

Réagissant à un commentaire précédent, il ajoute que ce sont les fluides de réfrigération chlorés (un produit présent dans l'ensemble des réfrigérateurs) qui détruisent la couche d'ozone, et non les fluides de réfrigération fluorés. L'utilisation de ces fluides, produits à Tavaux, a donc permis la reconstitution de cette couche d'ozone.

## 6/ Retour sur l'exercice PPI du 26 avril 2023

Cet exercice-cadre présentait deux objectifs :

- Tester le nouveau format de Point de Situation Départemental Interservices (PSDI) ;
- Tester les liaisons entre les différentes structures opérationnelles (PC Direction à Tavaux ; Poste de Commandement Opérationnel à Dole ; Centre Opérationnel Départemental à Lons-le-Saunier).

Rappel de la composition des structures :

PC Direction TAVAUX	PCO DOLE	COD LONS-LE-SAUNIER	Liaison téléphonique
Solvay France INEOS Inovyn	Sous-Préfète Dole Exploitant SDIS Gendarmerie Police DREAL Conseil Départemental SIDPC SSIC	SDIS Gendarmerie Police DREAL DDT Conseil Départemental ARS DASEN SIDPC BCIRE SSIC	SMUR Dole APRR VNF Aéroport Dole- Tavaux SNCF Météo-France Mairies

### Le scénario de l'exercice :

Une action de dépotage d'acide fluorhydrique (HF) est en cours sur un réservoir de la société SOLVAY France lorsqu'une alarme retentit en salle de contrôle. La perte de confinement fait courir le risque d'une vidange complète du réservoir. La zone de danger s'étend sur un rayon de 1 120 mètres. L'exercice s'est déroulé en conditions météorologiques réelles (avec l'appui de Météo France).

### Retour d'expérience :

- Prise en main du nouveau format PSDI par le Centre Opérationnel Départemental ;
- Utilisation réelle du PCO, Accès et stationnement sécurisé ; Valises opérationnelles mises à jour par les exploitants et très utilisées.
- Bonne qualité des échanges entre les différents services (DREAL, forces de secours, exploitants).

Mme la sous-préfète indique que les éléments à clarifier seront abordés dès cet été.

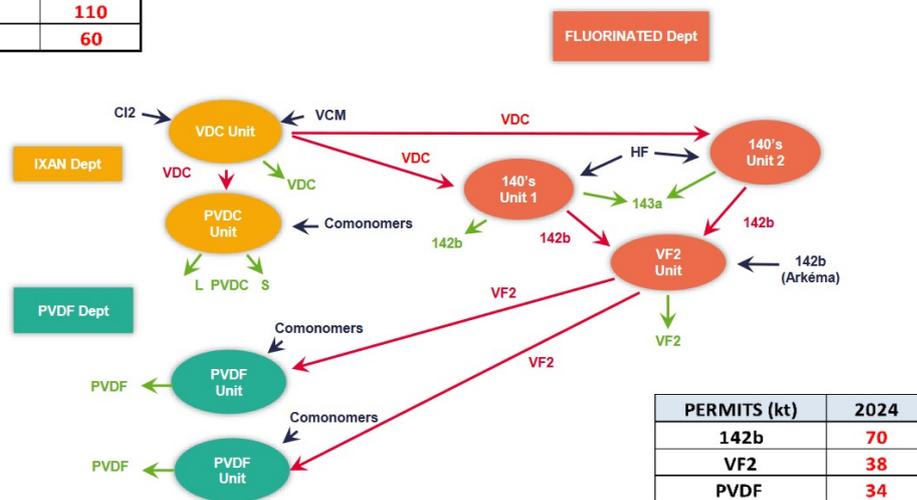
## 7/ Projets industriels

L'objectif de SOLVAY est de doubler la capacité de PVDF (polymère fluoré). Cela suppose de doubler en amont la capacité de VF2 (monomère) et de produit intermédiaire 142 b. La ligne dédiée au 365MFC sera donc arrêtée en septembre 2023 et réaffectée à la production de 142 b. Plus en amont, la capacité du VDC (monomère) sera augmentée d'environ 50 % (ce monomère servant à la fois à la production de PVDF et de PVDC). Les premières polymérisations du PVDF devraient avoir lieu au printemps 2024.

### Solvay Tavaux - Projets



PERMITS (kt)	2024
VDC	110
PVDC	60



1 CSS - 16 JUIN 2023

Tavaux Site - 2023

Le représentant de France Nature Environnement s'enquiert de l'incidence de ce projet sur les consommations et les rejets de saumure.

Le directeur de SOLVAY répond que l'objectif est de rester globalement stable et en conformité avec les arrêtés.

Le représentant de France Nature Environnement note que cette stabilité suppose une réduction des rejets de saumure. Il demande si l'Entreprise est en mesure de réduire ces rejets au-delà de ce que prescrivent les normes.

*Les représentants de la gendarmerie et de la CPEPESC FC quittent la réunion à 12 heures.*

Le directeur de SOLVAY explique que, dans le cadre de son programme *One Planet*, le groupe SOLVAY ambitionne de conduire ses rejets directement à la rivière à l'horizon 2030, après un traitement spécifique in situ. Cette stabilisation des rejets constitue une première étape. L'Entreprise a par ailleurs pris l'engagement qu'après

le doublement de sa capacité en PVDF, sa consommation en eau diminue de 10 % par rapport à sa consommation actuelle.

Le directeur d'INEOS INOVYN indique par ailleurs que, sur les 100 millions d'euros investis, aucun projet n'est un projet de croissance, l'Entreprise espérant essentiellement diminuer ses consommations et ses rejets. L'objectif est de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de plus de 50 % à l'horizon 2030 et d'atteindre le net zéro en 2050. Il annonce les projets suivants :

- Nouvelle Saline : Récupération mécanique de vapeur (RMV) — chantier en cours de construction, mise en service 2024
  - Saline plus sobre en énergie et basée sur l'électricité au lieu de la vapeur afin de réduire l'empreinte CO<sub>2</sub> (-15 %)
- VCM « Low Carbon »
  - Réduction de la consommation d'énergie et électrification d'une colonne de purification pour réduire l'empreinte
  - CO<sub>2</sub> (— 5 %)
- Étude de nouvelles solutions utilités électrique et vapeur pour la plateforme afin de réduire l'empreinte CO<sub>2</sub>
  - Nouvelle ligne électrique souterraine RTE — en cours
  - Implantation de nouvelles chaudières
- Hydrogène : partenariat avec d'autres entreprises pour distribuer les molécules. Objectif de mettre cet hydrogène sur le marché de la mobilité.
- Réduction des chlorures
  - Unité de désulfatation SRS (Sulphates Removal System) possible grâce à la nouvelle Saline, mise en service en 2024
  - OHT POC : production d'acide chlorhydrique épuré (recyclage HCl) — mise en service en 2023

## 8/ Questions diverses

---

### - **PPRT : PPI sur les panneaux sur la ville de Tavaux**

Le sujet est en cours de discussion avec le maire. La DDT et le cabinet du préfet vérifieront que la commune de Tavaux a bien respecté les prescriptions émises en septembre dernier.

### - **Route Damparis/Tavaux : Étude en cours**

Le Conseil départemental a lancé une étude afin d'actualiser les données en matière de flux et de circulation au sein de la commune de Tavaux et de la nouvelle zone Inovia. Des réunions avec les collectivités concernées seront organisées une fois l'étude achevée.

### - **Vigilance sécheresse**

Le seuil de vigilance sécheresse a été enclenché. Le plan eau, annoncé quelques semaines plus tôt par le gouvernement, va établir un suivi tout au long de l'année et diminuer les consommations d'eau de manière globale. Ce sujet est suivi par la DREAL depuis plusieurs années, en lien avec les deux entreprises, qui ont d'ores et déjà pris des engagements en matière de réduction des mètres cubes d'eau prélevés. Le plan eau devrait renforcer cet encadrement.

### - **Moustiques sur Damparis**

Un échange a eu lieu entre la mairie et la plateforme. Il apparaît souhaitable d'identifier plus précisément ces populations de moustiques, ainsi que leurs lieux d'implantation afin de prendre les mesures adéquates.

Le représentant de France Nature Environnement évoque la question de l'énergie et le projet *One Planet*. Il demande si des sites pollués pourraient être reconvertis en parc photovoltaïque afin que les industriels puissent bénéficier d'une énergie locale renouvelable et réduire leur dépendance au gaz.

Le directeur de SOLVAY explique que divers projets doivent permettre de réduire considérablement la consommation de gaz. Il évoque l'utilisation de la biomasse ainsi que le développement de l'électrification.

Le représentant de France Nature Environnement rappelle que l'utilisation de biomasse pose le problème de l'approvisionnement en bois. Au reste, il met en garde contre l'option « nucléariste », susceptible d'ajouter du risque au risque.

Le directeur de SOLVAY répond que ce n'est pas l'axe retenu actuellement. Les économies d'énergies représentent un axe majeur.

Le directeur d'INEOS INOVYN ajoute que la technologie des SMR (*small modular reactors*) ne devrait être disponible qu'après 2030. Or SOLVAY et INEOS INOVYN ne disposent pas de tels délais.

\*\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 12 h 16.*

La Sous-Préfète, le 24/08/2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Natacha Vieille', written over a faint circular stamp.

Natacha VIEILLE

**Annexe : Liste des acronymes, symboles chimiques et appellations techniques**

APC : arrêté préfectoral complémentaire

APMD : arrêté préfectoral de mise en demeure

APMU : arrêté préfectoral de mesures d'urgence

ARS : agence régionale de santé

ATMO Franche-Comté : association agréée par le ministère chargé de l'environnement à qui sont confiées les missions d'intérêt général de surveillance et d'information sur l'environnement atmosphérique de la région

BARPI : Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels

CADA : commission d'accès aux documents administratifs

CHSCT : Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail

CLM4 : tétrachlorure de carbone

CMR : cancérigène mutagène reprotoxique

CO : monoxyde de carbone

CODERST : conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

COT : carbone organique total

COV : composés organiques volatils

Cr6+ : chrome VI

CSSCT : Commission Santé Sécurité Conditions de Travail (remplace le CHSCT)

CTNIIC : Comité Technique National de l'Inspection dans l'Industrie Chimique

DCE : défense contre l'incendie

DCE : dichloroéthane

DCO : demande chimique en oxygène

DDT : direction départementale des territoires

EDD : étude de danger

EQRS : évaluation quantitative du risque sanitaire

ERP : établissement recevant du public

ESP : équipement sous pression

GLI : gaz liquéfié inflammable

HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques

HCl : acide chlorhydrique

HCT : hydrocarbures totaux

HF : acide fluorhydrique

Hg : mercure

HSE : hygiène sécurité environnement

ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement

ISO 14001 : certification environnement

ISO 50001 : certification management de l'énergie

ISO 9001 : certification qualité

I-TEQ : système d'Équivalence Toxique International

LQ : limite de quantification

Lubrizol 1 (2013) : perte de gaz odorant (mercaptan, utilisé pour odoriser le gaz naturel)

Lubrizol 2 (2019) : incendie suite à effet domino d'une entreprise voisine

MMR : mesure de maîtrise des risques

MMRi : mesure de maîtrise des risques instrumentée

NOx : oxydes d'azote

OHT : unité de traitement par incinération des déchets (organiques chlorés/fluorés)

OSHAS 18001 : certification Management de la santé et de la sécurité au travail

PC : poste de commandement

PCB : Polychlorobiphényle

PCDD : dioxines

PCDD/F : dioxines/furanes

PCDF : furanes

Pg : picogramme (millième de milliardième de gramme)

PMII : plan de modernisation des installations industrielles

POC : produits organiques chlorés

POF : produits organiques fluorés

POI : plan d'opération interne

PPI : plan particulier d'intervention

PPRT : plan de prévention des risques technologiques

PVDF : fluorure de polyvinylidène, ou difluorure de polyvinylidène

REACH : en français, enregistrement, évaluation, autorisation des produits chimiques

RSDE : recherche et réduction des substances dangereuses dans l'eau

SGS : système de gestion de la sécurité

SIR : Service d'Inspection Reconnu

SO<sub>2</sub> : dioxyde de soufre

UIC : union des industries chimiques

VC1 : chlorure de vinyle

VDC : chlorure de vinylidène

VTR : valeurs toxicologiques de référence

**Présents**

<b>Collège</b>	<b>Personnes présentes</b>	<b>Entité</b>
Administrations de l'État	VIEILLE Natacha	Sous-Préfète
	PINTO Valérie	Sous-Préfecture
	NOBLOT Laura	SIDPC Préfecture 39
	GUYON Jérôme	SDIS 39
	SALEUR Marion	Gendarmerie de Dole
	MANNECHEZ Damien	SDRT 39
	GUERN Soizick	DREAL BFC
	PARADIS Alain	DREAL BFC
	GUERIN Nicolas	DREAL BFC
	BARTHE LOUIS Sylvie	ARS
	BIJARD Philippe	DDT 21
	LAUX Sylvain	DDT 39
Elus des collectivités territoriales	LEPETZ Joëlle	Mairie Abergement La Ronce
	DAUBIGNEY Jean-Michel	Mairie de Tavaux
	GINIES Michel	Mairie de Damparis
	MEUGIN Olivier	Grand Dole
	HUTTE Laurent	Mairie de Losne
Exploitants des ICPE	LORAND Jean-Louis	Solvay France
	CASAU BON-SEIGNOUR Lionel	Solvay France
	PACCARD Emmanuelle	Solvay France
	HANQUET Marc	Inovyn France
	ROY Christine	Inovyn France
	VALENTIN Jean-Pascal	Inovyn France
	CRETIN Fabrice	Inovyn France
	Stéphane ROUSSEY	ALFI
	GEORGEON Maryline	Rhénus Logistics
	LENOIR-SULLEROT David	Carmeuse Chaux
Salariés des ICPE	DELAINE Patrick	CFE-CGC SOLVAY
	MAGNETTE Laurent	CFDT Inovyn
Riverains et associations	RABY Alain	APLT Tavaux
	GALLIACHE Dominique	APLT Tavaux
	LAVRUT Didier	Jura Nature Environnement
	GRANDMOUGIN Joël	Dole Environnement
	Pascal BLAIN	France Nature Environnement
	RAYMOND Jean	CPEPESC Franche Comté
	COUR Alexandre	VNF
	GUILLERME Jean-Baptiste	CCI du Jura
Rédaction CR	RATTE Caroline	EXANOTE